



PREVENIR ET AGIR FACE AU HARCELEMENT DANS L'ENTREPRISE

Ref. RH 08 (MAJ 070126)

Pour qui ?

Futur « référent harcèlement sexuel », équipe RH, représentant du personnel, manager ou toute personne assumant un rôle de préventeur des RPS dans l'entreprise.

Pré-requis : Aucun.

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser le cadre juridique propre au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes.
- ✓ Savoir identifier les situations caractéristiques.
- ✓ Comprendre l'impact sur la santé des salariés et notamment, les répercussions psychologiques.
- ✓ Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention des risques professionnels.
- ✓ Apprendre à agir : orienter, informer, accompagner les salariés et prendre en charge un signalement de harcèlement sexuel.

Durée : 1 jour - 7 heures

Date, horaires et lieu :

Session 1 : 05 février 26

Session 2 : 01 juin 26

De 08h30 à 12h et de 13h à 16h30

Bonneville ou Juvigny présentiel

Tarif : 430.-HT par personne en inter entreprise

Délais d'accès : selon la disponibilité des formateurs

Accompagnement pédagogique : Jennifer JOLLY, formatrice coach certifiée, expérimentée dans les domaines du management et de la communication interpersonnelle, vous propose une pédagogie interactive autour d'autodiagnostic, exercices, mises en situations et jeux de rôles permettant d'intégrer, d'ancrer et d'évaluer les acquis. Plus de 50% du temps consacré à la pratique. De formation juridique, notre formatrice est reconnue dans les domaines de compétences de la communication, du management et de l'accompagnement des RH. Les apports théoriques alternent avec des exercices pratiques, des mises en situation, jeux de rôles et des conseils personnalisés.

Accompagnement administratif : Nous vous accompagnons dans vos demandes de prise en charge administrative post formation avec l'organisme de financement, sous réserve d'obtenir l'accord de prise en charge avant le début de la formation.

L'itinéraire pédagogique :

1. COMPRENDRE POUR IDENTIFIER

Caractériser et définir le harcèlement sexuel.

Prendre connaissance du cadre juridique et se l'approprier. Règles applicables, communication interne, obligations de l'employeur, barème des sanctions possibles.

Situer le harcèlement au sein des risques psychosociaux, cerner les impacts sur la santé des salariés.

2. IDENTIFIER POUR PREVENIR

Savoir évaluer les situations avec objectivité : distinguer séduction & humour du harcèlement sexuel, agissement – agression – violence sexistes.

Apprendre à repérer les signaux d'alerte et les comportements à risques : relation homme-femme, manager-collaborateur, les différences culturelles.

Que faire lorsque le signalement vient d'une tierce personne ? Comment orienter la victime ? Comment aborder le sujet avec la personne suspectée de « harceler » ?

3. IDENTIFIER POUR AGIR

Réagir face à un cas de harcèlement sexuel : adopter la bonne posture.

Quelle procédure suivre en cas de signalement d'un harcèlement sexuel ? Qui alerter ?

Identifier le rôle de chacun : référent harcèlement, manager, Direction, RH, représentant du personnel.

Savoir conduire un entretien avec l'harceleur et l'harcelé : écoute active, questionnement, médiation.

Comment accompagner une personne victime de harcèlement dans ses démarches internes ou externes.

Suivi - Evaluation : Questionnaire préformatif, feuille d'émargement, attestation de présence et certificat de

réalisation de formation (Article L.6353-1 du code du travail).

Notre objectif de satisfaction : un degré de satisfaction, sur l'ensemble de la formation, de 90%.

Flexibilité : cette formation est réalisable en sur-mesure (stage INTRA). Tarif ajustable selon la localisation et le contenu effectif.

Accessibilité : Les locaux mis à votre disposition ainsi que les méthodes pédagogiques sont adaptés, dans la mesure du possible, aux différents publics adultes ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Consulter notre site internet www.ascentiel.fr à ce sujet.